



« Université-Cible » :**le CT de l'UJM réitère son vote contre à l'unanimité**

Vendredi 21 juin les représentants des personnels au comité technique de l'UJM ont renouvelé **leur vote à l'unanimité « contre » le DOS** (document d'orientation stratégique), lors de la nouvelle consultation de ce CT, rendue obligatoire par les textes réglementaires en cas de vote contre à l'unanimité.

Rassembler à nouveau le CT lorsqu'il s'est exprimé à l'unanimité contre est logique : ceci permet normalement à l'employeur de revoir sa copie. Comme on le constate, ceci n'a pas été le cas pour le DOS. Au contraire, les présidents et directeurs des porteurs du projet « Université-Cible » ont tenté de faire pression sur les CT et autres instances de l'INSA et de l'ENS, en ne faisant d'ailleurs que réitérer ce qui était déjà prévu dans le DOS (voir notre communiqué du 14 juin à ce sujet).

Pendant ce temps, divers stratagèmes sont utilisés pour tenter de faire passer le projet de DOS : présence dans une AG de l'INSA du président de la COMUE, refus du président du CA de l'INSA de mettre au vote le DOS par crainte d'un vote majoritairement contre, volonté affirmée des présidents et directeurs des porteurs du projet de reprendre en main les enquêtes CHSCT relatives aux conséquences pour les personnels de la mise en œuvre de l'« Université-Cible », efforts rhétoriques pour minimiser les votes contre (à l'unanimité ou à une très forte majorité) de quatre CT sur cinq, au motif qu'il ne serait pas nécessaire de consulter les CT sur le DOS...

Mais la réalité est là, Mmes et MM. les présidents et directeurs : les personnels ne veulent pas de l>IDEX, pas de la fusion des trois universités lyonnaises, pas du DOS, pas de l'Université-Cible !

Le vote du CA de l'UJM de l'UJM a lieu aujourd'hui, lundi 24 juin.

Il appartient au CA de l'UJM comme aux autres CA, aux présidences et directions des établissements de tenir compte de ce rejet ultra majoritaire du DOS et de l'Université-Cible et en conséquence, ce qu'il faut maintenant, c'est :

- > **l'arrêt du projet IDEX ;**
- > **l'abandon du projet de fusion des universités** et de mise en œuvre de l'« Université-Cible ».
- > **le maintien de l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche** concernés par le projet, comme établissements de plein droit, disposant de leur personnalité morale et juridique ; avec tous leurs services et toutes leurs filières.